

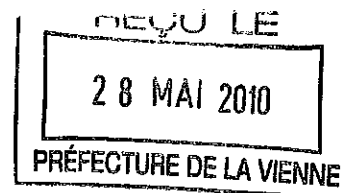
SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE
et d'EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REUNION du BUREAU

Séance du 11 mai 2010

Délib 2010/6 (Bureau du 11/05/2010)



Le 11 mai 2010, sur convocation du 27 avril 2010 le Bureau du syndicat intercommunal s'est réuni, en session ordinaire à 8 h 45, au siège du syndicat intercommunal, 78 avenue Jacques Cœur à POITIERS, sous la présidence de M. Arnaud LEPERCQ, Président.

Membres en exercice : 39 - Quorum : 20 - Présents : 29

Etaient Présents :

M. LEPERCQ, Président ;

M. CLEMENT, 1^{er} vice-Président ; MM. BROTTIER, GEOFFRET, PELLERIN, ROBERT, vice-Présidents ; M. COMBEAUD, secrétaire ;

Mme MINAULT ; MM. AUDOUX, BELLICAULT, BLANCHARD, BODIN, BROSSARD, DEMARCONNAY, DEMEOCQ, GATEAU, GUILLET, HAMOIR, LOURY, MENNETEAU, PAQUEREAU, PAULY, PEROCHON, PORTE, RAMBLIERE, ROYER, TABUTEAU, TROUVE, URBAIN délégués cantonaux.

3 - RENEGOCIATION DES EMPRUNTS AU CREDIT AGRICOLE - DELIBERATION

M. Pascal GRIMAUD, directeur du SIEEDV, précise que le SIEEDV, dans un souci de bonne gestion, souhaite optimiser sa dette. Un travail a été mené avec le crédit agricole concernant les emprunts du SIEEDV. Les opportunités de renégociation (capital restant dû conséquent et emprunt actuel à taux élevés) et de remboursement anticipé (capital restant dû plus faible, emprunt actuel à taux élevé et à échéance proche) ont été étudiées.

Il en ressort les 3 possibilités suivantes :

1) Renégociation de 12 emprunts à taux élevés et échéance proche :

Capital restant dû au 27 mai 2010	Taux fixe actuel	Proposition	Indemnités
262 154,22 €	de 4,68 % à 4,84 %	taux variable de 1,045 % euribor 3 mois sur 2 ans	2 902,51 €

La solution proposée est de regrouper les 12 emprunts en un seul, et de procéder à un remboursement sur 2 ans (durée moyenne restante) avec un taux variable qui reste bas à 1,045 %. Il y a peu de risque que les taux d'intérêts augmentent de façon importante sur la période, et il reste toujours la possibilité de passer en taux fixe. Les frais de dossier sont de 150 €.

.../...

2) Renégociation d'un emprunt à taux élevé et échéance plus lointaine en emprunt revolving par le biais de la BFT (Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du crédit agricole) :

Capital restant dû au 27 mai 2010	Taux actuel	Proposition	Indemnités
733 076,43 €	4,74 %	Taux fixe de 3,81 % avec possibilité d'utilisation en ligne de trésorerie	40 539,12 €

La solution proposée permet de gérer au mieux la dette du SIEEDV. Le montage financier donne la possibilité d'utiliser une ligne de trésorerie, avec tirages et remboursements à l'initiative du SIEEDV selon ses disponibilités de trésorerie. Les placements des tirages effectués permettent de diminuer la charge d'intérêts dans la limite du capital restant dû.

Le taux fixe proposé de 3,81 % est attractif et sans risque pour les 13 années et 3 mois qui restent.

Opérations comptables correspondantes :

Investissement	Recettes	Dépenses
1641 « emprunts en euros »		733 076,43 €
16441 « opérations afférentes à l'emprunt »	733 076,43 €	
16449 « opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie »	300 000,00 €	300 000,00 €

Décision modificative budgétaire n° 1

3) Remboursement anticipé de 8 emprunts à capitaux restants dus peu élevés, à taux élevé et échéance proche :

Capital restant dû au 27 mai 2010	Taux actuel	Indemnités	Gain
101 105,86 €	De 5,35 % à 7,20 %	655,10 €	2 389,29 €

Ce remboursement anticipé concerne 8 emprunts pour un capital restant dû total de 101 105,86 €, avec des taux élevés et une échéance à 3 ans maximum. Ce remboursement permet d'économiser 2 389 € de charge d'intérêts et de diminuer la dette du SIEEDV de 101 000 €.

.../...

« ... »

Le Bureau à l'unanimité :

- accepte les différentes offres de réaménagement des emprunts du crédit agricole, mais demande qu'elles soient optimisées en renégociant les indemnités et les possibilités de remboursement anticipé suivant les disponibilités du SIEEDV,
- charge le Président de gérer au mieux les propositions faites par le crédit agricole.
- autorise le Président à signer les contrats correspondants,
- autorise le Président à passer les opérations comptables correspondantes,

Pour extrait conforme,

Syndicat Intercommunal
d'Electricité et d'Equipement
(S.I.E.E.D.V.)
du Département de l'Ariège
Arnaud LEPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 28 Mai 2020.

Publication ou notification le : 2 Juin 2020